

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-neuf novembre, s'est réuni en session ordinaire à Plan d'Aups Sainte-Baume sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet : Demande de subventions Région - Maison de Parc – Aménagement des locaux du Parc naturel régional de la Sainte-Baume**

**Délibération n° : 430-2023**

**Membres en exercice : 38**

**Membres présents : 20**

**Pouvoirs : 6**

**Excusés, absents : 12**

**Secrétaire de séance : Marie-Pierre EMERIC**

**Présents(es):**

Jacques PAUL

Mikaël SCHNEIDER

Christian OLLIVIER

Laurence BRULEY

Georges LUVERA

Laetitia TREMOUILHAC

Claude FABRE

Marie-Laure PONCHON

Hervé THEBAULT

Christian BOUYGUES

Michel GROS

Carine PAILLARD

Josiane GALIZZI

Jean-Michel CONSTANS

Jean-Yves DOLISI

Marie-Pierre EMERIC

Robert RIEU

Henri BERGE

Philippe SCHELLENBERGER

Suzanne ARNAUD

**Pouvoirs :**

**Monsieur Patrice TONARELLI**, délégué de la commune de Rougiers, a donné pouvoir à Madame Josiane GALIZZI, déléguée de la commune de Tourves ;

**Monsieur Jean-Martin GUISIANO**, délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, délégué de la commune de la Roquebrussanne

**Monsieur Roger ANOT**, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre EMERIC, déléguée de la commune de Garéoult ;

**Monsieur Robert DELEDDA**, délégué de la commune de la Cadière d'Azur, a donné pouvoir à Monsieur Hervé THABAULT, délégué de la commune du Beausset ;

**Madame Hélène VERDUYN**, déléguée de la commune de Signes, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux ;



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • www.pnr-saintebaume.fr • secretariat@pnr-saintebaume.fr

**Monsieur Didier REAULT**, délégué du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à  
Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var ;

**Excusés(es), absents(es) :**

Madame Blandine MONIER, Madame Céline ROUSTAN, Monsieur Ollivier ARTHUPHEL, Monsieur Vincent AYALA, Madame Sophie LEMETER, Madame Virginie PHELIPPEAU, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Monsieur Georges BOTELLA, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur François de CANSON.

**Etaient également présents :**

Madame Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune associée de Roquefort-la-Bédoule ;  
Monsieur Jean-Jacques LEBBOS, Président du Conseil de Parc.

Equipe du Parc : Monsieur Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Madame Amandine CARRÉ, Responsable administrative et financière ; Madame Audrey GAILLARD, Gestionnaire administrative et financière ; Madame Virginie REBOUTIER, Secrétaire des pôles et gestionnaire logistique ; Madame Aude MOTTIAUX, Responsable de l'unité Communication et participation citoyenne - Chargée de Communication et Animation territoriale ; Madame Anaïs DESMARECAUX, Chargée de projets Communication ; Madame Manon GILBERT, Chargée de projets Communication ; Monsieur Gaëtan AYACHE, Chargé de projets Natura 2000 ; Madame Stéphanie SINGH, Chargée de mission Forêt et Transition énergétique - Chargée de mission Évaluation ; Madame Tiphaine FERMI, Responsable du pôle Accueil, Education et Valorisation - Chargée de mission Fréquentation et Sports de nature ; Monsieur Romain FEBBRARI, Responsable Ecogarde et Coordinateur Garde Régionale Forestière ; Madame Mathilde MIGUET, chargée mission Activités de pleine nature ; Madame Mélaine CACHET-GAUJARD, Chargée de mission Tourisme & Culture.

Vu :

- \* Le code général des collectivités territoriales ;
- \* Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- \* Les baux professionnels de location de Bureaux signés avec l'Hostellerie de la Sainte-Baume pour l'occupation du Bâtiment Nazareth.

**Contexte :**

Depuis 5 ans, sous l'impulsion des élus, de nombreuses actions ont été réalisées grâce aux recrutements de chargés de missions thématiques. En 2023, le Parc naturel régional comprend 20 agents permanents et une équipe saisonnière de 18 GRF. Cette évolution a nécessité un projet d'extension des locaux et d'aménagement pour :

- Disposer d'un espace pour l'accueil des 18 GRF : espace rangement, espace informatique, espace briefings ;
- Garantir la confidentialité en installant les responsables dans des bureaux indépendants ;
- Aménager des espaces de stockage (outils communication, matériels techniques, archivage réglementaire) ;
- Réaliser des travaux d'isolation phonique et améliorer l'éclairage ;
- Equiper en mobilier et en matériels informatiques les bureaux pour les stagiaires/services civiques, les chargés de missions interparc et les équipes Leader ;
- Aménager un espace accueil / salles de réunion pour les élus et partenaires.

**Contenu de l'action :**

- Travaux d'amélioration et d'isolation des bureaux et des espaces de stockage (pose d'un isolant phonique en plafond, reprise de l'éclairage, pose d'étagères, isolation thermique d'un local technique...). Ces travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée.
- Matériels informatiques (ordinateurs, écrans, supports d'écrans, souris, claviers...) pour les GRF, les chargés de missions et les stagiaires/services civiques. Ces équipements seront commandés auprès de fournisseurs informatiques.
- Mobilier pour équiper les locaux de stockage, les bureaux, l'accueil, les salles de réunion et l'espace GRF (rideaux occultants, chaises, bureaux, tables, armoires, racks de rangement, panneaux d'affichages...). Commande du mobilier chez un fournisseur avec prestation de montage pour partie.

**Plan de financement :**

Objet	Montant en € HT	Financement	Montant en € HT
Equipements/mobiliers	12 000	Région SUD (Maison de Parc)	28 800
Matériel informatique	8 000	Autofinancement PNR Sainte-Baume	7 200
Travaux	16 000		
TOTAL	36 000		36 000

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à solliciter une demande de financement en investissement auprès de la Région Sud, dans le cadre du contrat de Parc, conformément au plan de financement présenté ;
- **DONNE** pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume' and 'Syndicat mixte' around a central emblem.

Michel GROS

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 083-200031623-20231206-4302023-DE

